

Die Neuenburgerinnen sind Bürgerinnen "erster Klasse" geworden

Autor(en): **Gallino, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Die Staatsbürgerin : Zeitschrift für politische Frauenbestrebungen**

Band (Jahr): **15 (1959)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-845603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Die Neuenburgerinnen sind Bürgerinnen „erster Klasse“ geworden

Hier die Resultate:

	Ja	Nein
Neuchâtel	2897	2531
Boudry	1465	1801
Val-de-Travers	1005	1307
Le Locle	1538	1263
La Chaux-de-Fonds	3719	1965
Total	11240	9738

Samedi 26 et dimanche 27 septembre, les électeurs neuchâtelois ont accepté l'introduction du suffrage féminin et l'éligibilité des femmes en matières communales et cantonales, par 11240 oui, contre 9738 non.

La participation aux urnes fut de 54 %, alors qu'elle était de 64 % lors de la votation sur plan fédéral; mais si la participation fut plus forte, l'hiver dernier, c'est que l'électeur avait aussi à se prononcer sur le projet de loi, accordant trois semaines de vacances payées aux ouvriers.

L'écart entre acceptants et rejettants a un peu augmenté, ce qui prouve que l'opposition est fortement entamée, que'elle tourne à l'indifférence, je dirai aussi à la résignation.

Le comité d'action, qui fut le même que celui de la votation du 1er février, a travaillé avec un dévouement inlassable; une syncronisation parfaite existant entre tous les districts du canton. La campagne fut digne et relativement calme, les journeaux avaient ouvert toutes grandes leurs colonnes aux arguments pour et aux thèses contre. Toutefois les adversaires usèrent vers la fin de la campagne de slogans plus virulants qu'à l'occasion du 1er février, mais je crois certainement que leur propagande a plutôt servi notre cause.

Naturellement que de grandes affiches furent employées par les deux camps. Des forums furent organisés dans différents cercles politiques, nos partisans défendirent bien leurs idées, tout se passa avec une certaine courtoisie. Un forum eut lieu sur les ondes de Sottens. A l'encontre de ce qui s'était passé en février dernier, peu de conférences furent organisées.

Samedi matin, 12 000 petits drageaux, à couleur orange portant l'inscription en lettres noires „Suffrage féminin, oui”, furent distribués aux enfants dans toutes les régions du canton.

La Chaux-de-Fonds et la ville de Neuchâtel à elles seules en distribuerent 3000 chacune. Comme à Neuchâtel, il y avait le marché, et, que nous avons des paysannes vaudoises qui nous apportent fruits et légumes depuis l'autre côté du lac, chacune de ces braves femmes désiraient des drapeaux en guise de sympathie, les unes dans leurs grands paniers les autres décoraient leurs échoppes. Le coup d'oeil était ravissant, la propagande très bonne. Elle a certainement influencé les indécis.

La joie allisait sur tous les visages, dimanche soir, lorsque l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin, invitait à La Chaux-de-Fonds et simultanément à Neuchâtel, les membres du comité d'action, les amis et partisans du Suffrage. Quelques paroles bien senties furent prononcées et notre reconnaissance alla surtout au président du comité d'action Monsieur Pierre Martin de La Chaux-de-Fonds. Il fut chaleureusement acclamé.

Et maintenant une grande question se pose: Notre formation politique. Des cours seront organisés dès novembre par l'Université populaire; le groupement coopératif de Neuchâtel et environs à son tour organise un cycle de cours gratuits. Le Centre de liaison de sociétés féminines en fera de même, mais dans le courant de l'après midi, ce qui permettra aux personnes ne désirant pas sortir le soir, de s'instruire à leur tour. Il faut tout mettre en action pour préparer la femme à son rôle d'électrice.

Il nous reste plus qu'à souhaiter que le canton de Genève continue à élargir la brèche ouverte par deux cantons déjà. La machine accordant aux femmes le droit de vote est en marche, je présume qu'il sera difficile de l'arrêter. Peu à peu, elle va gagner l'ensemble du pays.

J'ai toujours eu confiance dans le résultat de notre campagne actuelle, car „Ce qui est possible est fait, ce qui semble impossible se fera“.

Pour terminer, qu'il me soit permis de remercier très sincèrement tous ceux, et ils sont nombreux, qui d'une manière ou d'une autre, ont contribué au succès de la votation en terre neuchâteloise.

A. Gallino

Frauenbefragung in Verbindung mit der Volkszählung

Grendelmeier (unabh., Zürich) begründet eine Motion (im Wortlaut in der „Staatsbürgerin“ Nr. 4, 1959 erschienen), in welcher der Bundesrat ersucht wird, eine Abstimmung unter den Schweizer Frauen durchzuführen, um zu erfahren, ob sie das Frauenstimmrecht wollen oder nicht. Es könnte bei Gelegenheit der am 1. Dezember 1960 durchzuführenden Eidgenössischen Volkszählung eine solche Befragung vorgenommen werden. Der Motionär stellt die Behauptung auf, auch das Männerstimmrecht sei den Männern aufgezwungen worden. Die unbewiesene Behauptung, die Frauen wünschten selber das Stimmrecht nicht, habe den Ausgang der Abstimmung über das Frauenstimmrecht vom 1. Februar 1959 massgeblich beeinflusst. Wenn man einmal objektiv feststellen könnte, ob dem so sei oder nicht, wäre eine viel klarere Ausgangslage für die Lösung der Frauenstimmrechtsfrage in der Schweiz geschaffen.

Bundesrat Wahlen erklärt zu der Motion, dass sowohl Probeabstimmungen wie statistische Erhebungen bundesrechtlich zulässig sind. Es handelt sich ja nicht um ein Plebiszt, da nicht die Stimmberchtigten zum Entscheid aufgerufen werden. Dagegen fragt sich, ob im heutigen Zeit-